



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO ÉLECTRIQUE (VAE)

Un dossier par vélo

(Date limite de dépôt : 30/06/2026)

NATURE DE L'AIDE

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois met en place une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE). Cette aide est octroyée sous forme de subvention pour tout achat de Vélo à Assistance Electrique neuf ou d'occasion, entre le 01/07/2025 et le 30/06/2026 inclus.

PERSONNES ELIGIBLES

Toutes personnes physiques justifiant de leur résidence principale et fiscale sur l'une des 46 communes du territoire de la CA2BM : ([Airon-Notre-Dame](#), [Airon-Saint-Vaast](#), [Attin](#), [Beaumerie Saint-Martin](#), [Berck](#), [Bernieulles](#), [Beutin](#), [Bréxent-Énocq](#), [Camiers](#), [Campigneulles-les-Grandes](#), [Campigneulles-les-Petites](#), [Colline-Beaumont](#), [Conchil-le-Temple](#), [Cormont](#), [Cucq](#), [Écuire](#), [Estrée](#), [Estréelles](#), [Étaples](#), [Frencq](#), [Groffliers](#), [Hubersent](#), [Inxent](#), [La Calotterie](#), [La Madelaine-sous-Montreuil](#), [Lefaux](#), [Lépine](#), [Le Touquet-Paris-Plage](#), [Longvilliers](#), [Maresville](#), [Merlimont](#), [Montcavrel](#), [Montreuil](#), [Nempont-Saint-Firmin](#), [Neuville-sous-Montreuil](#), [Rang-du-Fliers](#), [Recques-sur-Course](#), [Saint-Aubin](#), [Saint-Josse](#), [Sorris](#), [Tigny-Noyelle](#), [Tubersent](#), [Verton](#), [Waben](#), [Wailly-Beaucamp](#), [Widehem](#))

Pour les mineurs âgés de 16 ans et plus, l'aide est octroyée à tout personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.

Sont exclus du champ d'octroi de cette subvention :

- ✦ Les personnes morales ;
- ✦ Les résidents secondaires ;
- ✦ Les personnes ne résidant pas fiscalement sur le territoire de la CA2BM.

TYPE DE VELO ELIGIBLE

Les véhicules concernés par cette mesure sont les Vélos à Assistance Electrique répondant à la réglementation en vigueur.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide est de :

- ✦ 200 € ;
- ✦ 250 € d'aide si le vélo à assistance électrique (VAE) a été acheté auprès d'un vendeur localisé sur le territoire de la CA2BM.
- ✦ Une deuxième personne par foyer fiscal pourra bénéficier d'une aide avec un abattement de 50 € pour cette deuxième demande. Ainsi pour un foyer fiscal, l'aide accordée par la CA2BM sera plafonnée à 450 €.
- ✦ L'aide peut, le cas échéant, se cumuler avec d'autres dispositifs similaires mis en place par l'Etat, les autres collectivités ou tout autre organisme dans la limite cumulée du montant d'achat.

Les dossiers de demande d'aide seront traités dans l'ordre d'arrivée.

En cas de prolongation du dispositif, le demandeur ne pourra pas bénéficier de l'aide dans un délai de 5 ans à compter de la date d'achat de son VAE.

ENSEIGNES ELIGIBLES

L'aide est octroyée à tout demandeur ayant effectué l'achat de son vélo dans une association dont l'objet est de promouvoir l'usage du vélo ou une enseigne (grande distribution, magasins de sport, magasin d'ateliers, indépendants...). Un bonus de 50 € est accordé si l'achat a été réalisé auprès d'une enseigne implantée sur le territoire de la CA2BM. Les achats entre particuliers ne sont pas éligibles.

PIECES A JOINDRE

- ✦ **Le formulaire de demande**, dûment complété (comprenant notamment l'attestation sur l'honneur) ;
- ✦ **Une copie valide de la pièce d'identité du demandeur** ;
- ✦ **Une facture d'achat du vélo datée de la période d'éligibilité de l'aide, à savoir du 01/07/2025 au 30/06/2026 inclus**, reprenant :
 - Le nom et l'adresse de l'enseigne où a été effectué l'achat ;
 - Le nom et l'adresse **du demandeur** (qui sera la même que sur le formulaire de demande) ;
 - Le modèle du vélo, indiquant qu'il s'agit bien d'un **Vélo à Assistance Electrique (VAE) équipé d'éclairages avant et arrière**.
- ✦ **Un titre de propriété OU une attestation de propriété OU un contrat de location, à l'exclusion des contrats saisonniers** ;
- ✦ **Une copie du livret de famille**, justifiant la demande *pour les personnes mineures* ;
- ✦ **Un RIB** (relevé d'Identité Bancaire, au **nom et prénom du demandeur** ou du parent ou tuteur légal pour les mineurs).
- ✦ **Un justificatif de domicile de moins de trois mois** ;
- ✦ **Une déclaration de revenus à l'année N-1** dont l'adresse est située sur le territoire de la CA2BM et identique à l'adresse figurant sur le formulaire de demande.

L'ensemble des pièces fournies doivent être parfaitement lisibles afin d'éviter toute hésitation quant à leur validité.

POUR DEPOSER VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

- Déposer le dossier papier COMPLET et accompagné de ses justificatifs à l'adresse suivante:

Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
Direction Transition Ecologique et Mobilités
11-13 Place Gambetta 62170 MONTREUIL-SUR-MER

Ou

- Envoyer le dossier complet et ses justificatifs numérisés par mail à l'adresse suivante :
mobilites@ca2bm.fr

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
(VAE)**

DEMANDEUR – BENEFICIAIRE

☐ Madame ☐ Monsieur

Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom :

Adresse du domicile :

.....
.....

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Préciser le représentant légal pour les mineurs et personnes sous tutelle

☐ Madame ☐ Monsieur

Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom :

Lien avec l'usager du VAE (père, mère, tuteur...) :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR – A remplir par le demandeur ou le représentant légal pour les mineurs et personnes sous tutelle

En déposant ma demande, j'atteste sur l'honneur :

- ✱ L'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier. Toute information erronée est susceptible d'engager ma responsabilité.
- ✱ Avoir pris connaissance et accepté le règlement d'attribution de cette aide à l'achat de vélo.
- ✱ Avoir préalablement reçu une aide de€ par le biais d'un dispositif similaire mis en place par l'Etat, les autres collectivités ou tout autre organisme (**indiquer 0 € si vous n'êtes pas concerné**)
- ✱ Ne pas revendre le VAE dans un délai de 5 ans à compter de la date d'achat
Résider effectivement à l'année dans l'une des 46 communes de la CA2BM

Fait à

Signature

Le...../...../.....